

Au programme de ce CT : le suivi de la crise sanitaire, la modification de l'arrêté portant déconcentration des décisions, le bilan social DDI 2019, la Direction de la Mer et du Littoral Corse et les futures élections 2021 DDETS-PP.

Dans sa déclaration liminaire (en pièce jointe), la CGT rappelé à nouveau l'état d'impréparation dans la mise en place des nouvelles DDETS, et les conséquences délétères sur les agents. Elle a dénoncé l'Etat actuel des services et appelé le ministère de l'intérieur à agir pour redonner des moyens humains et matériels aux DDi. Enfin la CGT a également interpellé le DMAT sur le retour progressif des agents en présentiel.

## **1 – PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE DES DDI DU 1er OCTOBRE 2020**

Adopté à l'unanimité.

## **2 – SUIVI DE LA CRISE SANITAIRE**

Le ministère de l'Intérieur a rappelé la nécessité du maintien de gestes barrière et indiqué porter une attention particulière sur les risques de relâchement. Il a assuré les organisations syndicales du maintien d'un niveau de vigilance dans les DDi. Une nouvelle instruction sera diffusée prochainement sur le maintien des mesures de protection, notamment sur les lieux de travail. Des messages de prévention, avec incitation à la vaccination seront également diffusés aux agents. Des facilités d'horaire seront accordées aux agents des DDi qui vont se faire vacciner ou accompagner leurs enfants dans ce cadre. Par ailleurs, une mission inter inspection a été chargée de faire un état des lieux de la médecine de prévention et des réseaux de soutien dans les directions de l'administration territoriale de l'Etat.

## **3 – DÉCONCENTRATION DE DÉCISIONS**

Un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration de décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et contractuels des DDi a été soumis à la consultation.

Ce projet délègue au préfet les décisions relatives au recrutement, au licenciement et à la prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge des personnels non titulaires (contractuels) dans les DDi. En clair les préfets pourront pourvoir les postes de fonctionnaires des DDi par du personnel précaire.

Cette mesure est de nature à fragiliser encore plus des DDi déjà en mauvais état. Les arguments de l'administration sur la nécessaire rapidité à pourvoir des postes ne tiennent plus depuis la mise en place des lignes de gestion mobilité.

Pour notre organisation syndicale, le recours au recrutement de contractuel, en lieu et place de fonctionnaires titulaires sur des postes statutaires, va amener à une perte de suivi dans les dossiers, une perte de compétences du fait des besoins de formations répétitif, la mise en place d'une précarité et d'une insécurité pour les recrutés, nous orientant vers une gestion des services ressemblant à celle qui pouvait exister chez « Orange ».

**Comme l'a rappelé la CGT dans sa déclaration, les DDi ont besoin de recruter du personnel statutaire en nombre suffisant pour mener leurs missions et répondre aux besoins de la population.**

La CGT a donc voté contre ce projet. FO et l'UNSA également. Seule la CFDT s'est abstenue.

## **4 – LE BILAN SOCIAL 2019 DES DDI**

La CGT a d'abord signalé que l'étude du bilan social 2019 en 2021 ne correspondait plus aux réalités, surtout que l'année 2020 a vu la mise en place de l'OTE, et que la crise COVID a aggravé les constats. Il convient donc de réduire le temps entre publication du bilan et sa présentation dans les instances pour qu'il ait un intérêt. L'administration a convenu de ce constat et indiqué qu'elle travaillerait à proposer ce type de document plus tôt.

La CGT s'est ensuite appuyée sur les résultats du bilan social pour dénoncer la casse du service public à l'œuvre depuis plusieurs années et qui s'amplifie comme jamais avec une dégradation des conditions de travail des agents sans précédents.

### **Sur les effectifs**

La diminution est de 500 ETPT entre 2018 et 2019 soit quasiment 2 % des effectifs en 1 an ! La CGT a revendiqué l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois ainsi qu'un plan pluriannuel de recrutement destiné à renforcer les effectifs dans toutes les DDi et les ministères concernés pour mener à bien les missions de l'État.

### **Sur la prévention**

Moins de la moitié des agents bénéficie de la visite médicale quinquennale (46,5 %), et seulement 42,4 % de la surveillance particulière annuelle ! Ce n'est pas acceptable ! La CGT a rappelé que le suivi médical des agents relève de la responsabilité de l'employeur et la médecine de prévention des ministères. Elle a revendiqué : .../...

- des moyens conséquents pour la médecine de prévention qui doit également exercer son tiers-temps et une vraie mobilisation des ministères en la matière;
- une véritable coordination entre tous les ministères du périmètre ATE sur ce sujet, comme sur le service social du personnel, totalement atomisé

### Sur le dialogue social

La réglementation prévoit que 3 CHSCT locaux par an soient a minima convoqués dans les DDI. Or, 27 % des DDI ne respectent pas cette obligation.

La CGT a rappelé par ailleurs le rôle essentiel joué par les CHSCT pour protéger les personnels dans la gestion de la crise COVID. Elle revendique l'abrogation des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique qui prévoient la disparition des CHSCT! Elle réclame également que les directeurs de DDI respectent les obligations réglementaires. La sécurité et les conditions de travail des agents ne sont pas des sujets que l'on traite à la va-vite et quand on a le temps!

La CGT a demandé un bilan faisant état des quotités de temps affectées aux AP-CP (Assistant de prévention - Contrôleur de prévention), qui sont le plus souvent en dessous des textes (50 % mini et 100 % dès que possible), précisant que la mise en place des Secrétariats Généraux communs avait complexifié leur mission (contacts, décisions, réunions bilatérale, gestion des crédits etc).

### Sur les violences sexistes et sexuelles

La CGT a rappelé son engagement fort à lutter contre ces dérives. Elle a indiqué que selon le bilan, aucun signalement n'est enregistré sur les registres de violences sexuelles et violences sexistes en 2019... Pour autant 8 signalements ont été effectués et traités.

Pour la CGT, c'est bien la preuve que nous devons trouver collectivement de véritables outils de signalement et de traitement de ce type de violences inacceptables!

La CGT invite les collègues victimes de violences sexistes et sexuelles à nous contacter en toute confidentialité. Il ne faut pas accepter. Vous serez écouté-es et accompagnés.

La CGT ne lâche et ne lâchera rien. Elle a été force de pro-

position au sein du groupe de travail dédié dont la première réunion a eu lieu le 6 mai 2021, en refusant que les ministères se cachent derrière leurs beaux documents et leurs labels!

### 5 – LA DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL CORSE

Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat en Corse, sur proposition du Préfet de Région, le Gouvernement a décidé de la création de la Direction de la Mer et du Littoral de la Corse (DMLC). Cette nouvelle direction sera le résultat de la fusion des missions relatives à la mer et au littoral des DDTMs, des missions de la DIRM Méditerranée exercées pour le compte du Préfet de région et celles de la DREAL Corse concernant les sites Natura 2000 en mer. La CGT a signalé que le dialogue social avec les représentants des personnels des 4 directions impactées avait été négligé par les Préfets de Région qui se sont succédés au cours des deux dernières années. Elle a aussi alerté sur les manques d'effectifs et de moyens sur certains métiers tels les unités littorales des affaires maritimes ou le stock et la gestion de crise POLMAR que les mutualisations à venir ne suffiront pas à combler. Le secrétaire général du MI a indiqué que cette organisation spécifique à la Corse n'avait pas vocation à être reprise ailleurs, nous pouvons en douter!

Soucieuse du devenir des agents au sein de cette nouvelle direction régionale, la CGT a obtenu que lors de l'entretien de préfiguration, proposé à chaque agent avec transmission au préalable d'un projet de fiche de poste, les agents qui le souhaitent puissent se faire assister par le représentant du personnel de leur choix. La CGT invite les agents qui le souhaite à se saisir de cette opportunité et assure qu'elles et ils peuvent compter sur leurs représentants locaux CGT.

### 6 – ELECTIONS PROFESSIONNELLES EN DDETS-PP

Les prochaines élections professionnelles les DDETS-PP se tiendront finalement le 14 décembre 2021. Les CT et CHSCT des DDETS-PP seront ensuite installés dans la foulée avant le 31 janvier 2022.



#### Vos élus CGT au CT des DDi :

- Fabrice MASSOULIE – DDT Aveyron / [fabrice.massoulie@aveyron.gouv.fr](mailto:fabrice.massoulie@aveyron.gouv.fr)
- Sandrine DIOT – DDT Haute-Marne / [sandrine.diot@haute-marne.gouv.fr](mailto:sandrine.diot@haute-marne.gouv.fr)
- Nathalie GRUNWALD – DDPP Bouches-du-Rhône / [nathalie.grunwald@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:nathalie.grunwald@bouches-du-rhone.gouv.fr)
- Myriam LAROCHE – DDETS Hérault / [myriam.laroche@herault.gouv.fr](mailto:myriam.laroche@herault.gouv.fr)





## Déclaration liminaire de la CGT

**Monsieur le Secrétaire général ministère de l'Intérieur,  
Mesdames, Messieurs,**

La CGT souhaite ouvrir sa déclaration sur le calendrier des réunions formelles et informelles qui aujourd'hui, ne permet plus au dialogue social de fonctionner correctement. Nous avons déjà souligné début mai une intensification des réunions au-delà de la normale - entre les réunions de préparation du CT, les réunions du CT, les groupes de travail et les réunions informelles - qui ne laissent pas le temps de revenir vers les agents et d'échanger avec eux. Mais se greffent là-dessus des problèmes techniques (comme le dernier COsui SGc) et d'agenda qui obligent également à des reports. Sans parler des convocations à 8 jours pour des réunions qui n'étaient pas inscrites initialement, ou des documents manquants remis sur table. La CGT vous fait part de son exaspération à devoir travailler dans de telles conditions qui affaiblissent les instances et le dialogue social, et vous appelle à sortir de la précipitation pour revenir à un fonctionnement du dialogue social plus serein. Si la situation devait perdurer, nous prendrons les décisions que nous jugerons les plus à même de nous permettre de fonctionner correctement en ne participant plus à certaines réunions ou instances.

Par ailleurs, la CGT vous alerte à nouveau sur la situation des agents dans les nouvelles DDETS/DDETS-PP. Des difficultés liées à la mise en place des SGc ne sont pas toutes résolues, et les agents rencontrent toujours des problèmes de connexion ou d'équipements. Par ailleurs, conséquence d'une préfiguration qui n'a pas vraiment eu lieu, les départs de compétences vers d'autres directions, le regroupement des services, et les suppressions de postes mettent les agents des DDETS et DDETSPP dans des conditions de travail très difficiles, menaçant la continuité du service public dans certains départements. Au manque d'anticipation, se rajoutent d'autres difficultés, comme les questions immobilières puisque des déménagements sont en cours ou à venir très prochainement, ce qui se traduit par une « densification » des agents dans les locaux et de nouveaux circuits à mettre en place. De même, les retours dans les services sont parfois brutaux car certaines directions ne souhaitent pas attendre septembre pour imposer un retour à 100 % des agents dans les services. Bref des conditions de travail et d'organisation très dégradées qui favorisent les RPS et en accentuent les effets.

**La CGT dénonce à nouveau l'Organisation territoriale de l'Etat qui, vous le voyez à travers ces quelques exemples, conduit à désorganiser les services, à réduire les effectifs et à accroître la précarisation**

La CGT vous appelle à réaliser un audit sérieux sur les conditions d'organisation et de fonctionnement de ces nouvelles directions et à prendre les mesures d'accompagnement des agents qui s'imposent pour prévenir des situations de souffrance au travail dont les conséquences pourraient s'avérer dramatiques.

Enfin, un des enjeux actuels, induit par l'échéance du retour à la normale du 1er septembre, tourne autour des questions de télétravail. La période passée a vu surgir des expérimentations et des organisations de « télétravail » ou de « travail à distance » être mises en œuvre de façon différente selon les DDi. Que va-t-il advenir avec le retour des agents dans un fonctionnement de droit commun? Les règles du télétravail traditionnel s'appliqueront à nouveau, mais seront-elles toujours adaptées dans un contexte où de nouvelles habitudes ont pu être prises par les agents? Le rapport de la préfète DE GIOVANNI sur le télétravail pointe entre autre ces éléments, sans écarter les risques du télétravail pour les agents. Par ailleurs, la négociation nationale en cours à la Fonction Publique, devrait ouvrir de nouveaux droits et garanties pour les agents qu'il faudra rapidement retranscrire dans les fonctionnements courants. Dans ce cadre, quelles perspectives de discussion et quel calendrier prévoyez-vous exactement avec les organisations syndicales du CT des DDi?

Pour terminer cette allocution, la CGT dénonce à nouveau l'Organisation territoriale de l'Etat qui, vous le voyez à travers ces quelques exemples, conduit à désorganiser les services, à réduire les effectifs et à accroître la précarisation. Ce manque de considération pour les agents, conjugué à des salaires qui n'évoluent quasiment plus avec un gel du point d'indice qui dure depuis des années a des conséquences bien réelle sur les agents, le service public et ses usagers. Le bilan social de 2019 qui passe aujourd'hui en CT des DDi ne traduit pas autre chose. Dans cette période de l'année qui voit traditionnellement se construire les projets de loi de finance de l'année suivante, la CGT réitère sa demande, à savoir, un abondement significatif des crédits alloués aux DDi, pour procéder aux nécessaires créations d'emploi de fonctionnaires qui permettront de retrouver une adéquation avec les missions qui leur incombent, et pouvoir ainsi répondre aux attentes de usagers.

